

Présidence : Autriche

1134^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 16 février 2017

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 heures
Clôture : 15 h 40

2. Président : Ambassadeur C. Koja
Ambassadeur K. Kögeler

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a condamné le lancement d'un missile balistique auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 11 février 2017.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE EN SERBIE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Serbie (PC.FR/4/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/221/17), Fédération de Russie (PC.DEL/203/17), Suisse (PC.DEL/205/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/196/17), Turquie (PC.DEL/219/17 OSCE+), Serbie (PC.DEL/202/17 OSCE+), Albanie (PC.DEL/212/17)

Point 2 de l'ordre du jour : **DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE DE L'OSCE DE 2017**

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1241 (PC.DEC/1241) sur les dates et le lieu de la Conférence asiatique de l'OSCE de 2017 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2017

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1242 (PC.DEC/1242) sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2017 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Fédération de Russie* : Ukraine (PC.DEL/209/17), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/222/17), Suisse (PC.DEL/207/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/197/17), Turquie (PC.DEL/229/17 OSCE+), Canada, France (PC.DEL/198/17 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/204/17), Ukraine
- c) *Actes de violence familiale en Fédération de Russie* : Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/223/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/200/17), Canada, Suisse (PC.DEL/206/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/215/17)
- d) *Prétendu référendum dans la région occupée de Tskhinvali en Géorgie* : Géorgie (PC.DEL/218/17 OSCE+), Malte-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Turquie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/225/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/201/17), Norvège (également au nom du Canada, de

l'Islande et du Liechtenstein) (PC.DEL/224/17), Azerbaïdjan (PC.DEL/208/17 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/213/17), Ukraine

- e) « *Référendum* » *illégal dans les territoires occupés de la République azerbaïdjanaise* : Azerbaïdjan (PC.DEL/210/17 OSCE+) (PC.DEL/217/17 OSCE+), Turquie (PC.DEL/228/17 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/211/17), Géorgie (PC.DEL/231/17 OSCE+)
- f) *Référendum constitutionnel dans le Haut-Karabagh* : Arménie (PC.DEL/232/17)
- g) *Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE sur les développements les plus récents dans le Haut-Karabagh* : France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/226/17 OSCE+), Azerbaïdjan, Arménie

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Visite effectuée par le Président en exercice à Skopje le 12 février 2017* : Président
- b) *Visite effectuée par le Président en exercice en Serbie le 13 février 2017* : Président
- c) *Participation du Président en exercice à la conférence de la Présidence de l'OSCE intitulée « La cybersécurité pour les infrastructures critiques : renforcement de la confiance au sein de l'OSCE », tenue à Vienne le 15 février 2017* : Président
- d) *Point sur les consultations relatives au projet de décision concernant la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE à Erevan, au projet de décision concernant la prorogation du mandat du Bureau de l'OSCE au Tadjikistan et au nouveau mandat du Centre de l'OSCE à Bichkek* : Président
- e) *Point sur la suite à donner à la Déclaration du Conseil ministériel « De Lisbonne à Hambourg » relative à un dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE (MC.DOC/4/16)* : Président
- f) *Date limite de soumission des candidatures pour les fonctions de Secrétaire général de l'OSCE et de Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme fixée au 17 février 2017* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/29/17 OSCE+)* : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE

- b) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Bruxelles le 14 février 2017 (SEC.GAL/29/17 OSCE+) : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*
- c) *Visite effectuée en Fédération de Russie du 6 au 11 février 2017 par la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des humains (SEC.GAL/29/17 OSCE+) : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*
- d) *Atelier de l'OSCE sur l'expérience et les meilleures pratiques de Singapour en matière de lutte contre la corruption, tenu à Vienne les 9 et 10 février 2017 (SEC.GAL/29/17 OSCE+) : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*
- e) *Visite effectuée par l'équipe de projet de la Section des questions de genre en Bosnie-Herzégovine du 6 au 9 février 2017 (SEC.GAL/29/17 OSCE+) : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*
- f) *Lettre ouverte d'ONG arméniennes au Secrétaire général de l'OSCE, reçue le 16 février 2017 (SEC.GAL/29/17 OSCE+) : Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE*

Point 7 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Adieux au Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur B. Gunaajav : Président, doyenne du Conseil permanent (Liechtenstein), Mongolie*
- b) *Élections présidentielles tenues au Turkménistan le 12 février 2017 : Turkménistan, Fédération de Russie (PC.DEL/214/17)*
- c) *Réunion d'hiver de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, prévue à Vienne les 23 et 24 février 2017 : Assemblée parlementaire de l'OSCE*
- d) *Élections présidentielles devant se tenir en Mongolie le 26 juin 2017 : Mongolie*
- e) *Date limite de soumission des candidatures pour un poste à pourvoir au sein du Comité d'audit (CIO.GAL/19/17) fixée au 31 mars 2017 : Président*

4. Prochaine séance :

Jeudi 2 mars 2017 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1241
16 February 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1134^e séance plénière

Journal n° 1134 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1241
DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE ASIATIQUE
DE L'OSCE DE 2017

(Berlin, République fédérale d'Allemagne, 19 et 20 juin 2017)

Le Conseil permanent,

Accueillant avec satisfaction l'offre de l'Allemagne d'accueillir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2017, et comme suite aux échanges de vues ayant eu lieu avec les partenaires asiatiques pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence asiatique de l'OSCE de 2017 à Berlin (République fédérale d'Allemagne), les 19 et 20 juin 2017.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront précisés dans le cadre du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et soumis au Conseil permanent pour adoption.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1242
16 February 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1134^e séance plénière
Journal n° 1134 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1242
DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES
QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2017

Le Conseil permanent,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2017 se tiendra à Vienne du 27 au 29 juin 2017.